



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Association Amicale Laïque de Graulhet

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association Amicale Laïque de Graulhet
28, rue Anatole France - BP 143 - 81304 Graulhet cedex

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Association Amicale Laïque de Graulhet

28, rue Anatole France - BP 143 - 81304 Graulhet cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de l'Association Amicale Laïque de Graulhet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Amicale Laïque de Graulhet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 24 avril 2024

KPMG S.A.

 Signature
numérique de
Anne Briqueteur
Urbain
Date : 2024.04.24
19:09:54 +02'00'

Anne Briqueteur

Associée

ACTIF				
Actif immobilisé	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			N - 1
	Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donation temporaire d'usufruit				
Fonds commercial (1)				
Concessions, brevets et droits similaires	10 146,37	10 146,32	0,05	0,05
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	10 146,37	10 146,32	0,05	0,05
Terrains				
Constructions	791 404,71	457 881,28	333 523,43	371 034,07
Installations techniques, matériel et outill. industriels	351 360,28	316 372,84	34 987,44	42 769,69
Autres immobilisations corporelles	704 981,26	588 454,59	116 526,67	112 137,74
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	1 847 746,25	1 362 708,71	485 037,54	525 941,50
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières *				
Total immobilisations financières (2)				
TOTAL (I)	1 857 892,62	1 372 855,03	485 037,59	525 941,55
Actif circulant	Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés *	385 352,86		385 352,86	174 308,65
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	264 454,32		264 454,32	239 605,05
Total créances (3)	649 807,18		649 807,18	413 913,70
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	326 294,35		326 294,35	488 841,15
Charges constatées d'avance (4)	7 115,72		7 115,72	
TOTAL (II)	983 217,25		983 217,25	902 754,85
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	2 841 109,87	1 372 855,03	1 468 254,84	1 428 696,40
Renvois				
(1) Dont droit au bail				
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organe de tutelle				

PASSIF (avant répartition)		
Fonds propres	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds associatifs sans droits de reprise (legs, donations, subv. biens renouvelables)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Apports		
Legs et donations		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation * (dont écart d'équivalence)		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves	437 791,16	433 427,41
Autres		
Report à nouveau	25 000,00	25 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-43 314,38	4 363,75
<i>Situation nette</i>	419 476,78	462 791,16
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement	268 851,84	290 313,10
Provisions règlementées *		
TOTAL (I)	688 328,62	753 104,26
Provisions et fonds dédiés		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	413 434,25	374 904,24
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)	3 900,00	3 900,00
TOTAL (II)	417 334,25	378 804,24
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	89 326,08	96 863,48
Emprunts et dettes financières divers (3)	2 400,00	3 600,00
Avances et acomptes reçues		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 586,52	62 524,47
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	165 266,14	110 566,55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 264,18	23 233,40
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	6 749,05	
TOTAL (III)	362 591,97	296 787,90
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	1 468 254,84	1 428 696,40
Renvois		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements reçus		

Produits d'exploitation	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	N - 1
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	-2 887,04	-4 515,13
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	846 757,90	793 072,71
Dont parainages		
Produits et tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versement des fondateurs ou consommation de la dotation consommable	1 451 684,03	1 407 793,97
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances vies		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	65 048,98	39 031,14
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits (1)	20 503,48	15 618,58
Total des produits d'exploitation (I)	2 381 107,35	2 251 001,27
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane) *		
Variation de stock (marchandises) *		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		
Autres achats et charges externes (3) *	525 818,23	507 135,10
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés *	87 680,73	68 098,44
Salaires et traitements *	1 396 410,17	1 263 849,96
Charges sociales	391 667,06	345 489,32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	75 913,64	78 556,15
Dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Reportes en fonds dédiés		
Autres charges	847,12	1 128,48
Total des charges d'exploitation (II)	2 478 336,95	2 264 257,45
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-97 229,60	-13 256,18

Produits financiers		
Produits financiers de participation (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		1 111,08
Autres intérêts et produits assimilés (5)	5 182,46	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	5 182,46	1 111,08
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions *		
Intérêts et charges assimilées (6)	1 401,28	1 513,41
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	1 401,28	1 513,41
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	3 781,18	-402,33
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	-93 448,42	-13 658,51
Produits exceptionnels		
	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	N - 1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 082,41	21 535,99
Produits exceptionnels sur opérations en capital *	71 461,26	41 461,26
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		28 393,00
Total des produits exceptionnels (VII)	89 543,67	91 390,25
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	879,62	23 687,39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	38 530,01	49 716,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	39 409,63	73 403,39
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	50 134,04	17 986,86
Rubriques		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur le bénéfice * (X)		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)		3 935,40
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XII)		3 900,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + XI)	2 475 833,48	2 347 438,00
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X + XII)	2 519 147,86	2 343 074,25
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des Produits - Total des Charges)	-43 314,38	4 363,75
Contributions volontaires en nature		
Bénévolat	122 953,30	120 642,00
Prestations en nature	195 675,00	195 675,00
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services	195 675,00	195 675,00
Prestations en nature		
Personnel bénévole	122 953,30	120 642,00



ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

A) Description de l'objet social de l'Amicale Laïque De Graulhet :

- diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes,
- établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale,
- prolonger l'œuvre scolaire en promouvant la culture populaire notamment par l'organisation d'activités éducatives tendant à compléter la formation intellectuelle, physique et morale des enfants en dehors des heures de classe, par l'organisation de loisirs culturels pour les adolescents et les adultes,
- organiser des compétitions sportives et le cas échéant participer par équipes ou individuellement aux compétitions organisées par les fédérations sportives respectives, participer à toute œuvre de bienfaisance et d'aide sociale,
- permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des membres adhérents.

B) Description de nos activités et missions réalisées :

Notre association a pour objectif général de proposer des espaces et temps d'accueil et d'animation sur le temps scolaire et périscolaire :

- Sur le temps périscolaire, notre association s'adresse aux enfants scolarisés sur les écoles publiques élémentaires de la commune de Graulhet. A chaque école est associée une structure appelée « Maison de l'Enfance ». Chaque centre accueille les enfants le matin avant la classe, le midi sur le temps méridien, le soir après la classe (jusqu'à 18h15) ainsi que le mercredi après-midi (ou toute la journée s'il n'y a pas classe le mercredi matin). Chaque centre est dirigé par un directeur, assisté par un ou plusieurs directeurs adjoints et animateurs. Les Maisons de l'Enfance s'organisent autour d'un projet pédagogique annuel.

- Sur les temps extrascolaire, notre association s'adresse prioritairement aux enfants de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet âgés de 3 à 16 ans. Ils sont accueillis pendant les périodes des vacances scolaires (soit dans les Maisons de l'Enfance soit au centre de vacances La Courbe). Le centre de Loisirs La Courbe accueille et répartit les enfants en fonction des âges dans 3 structures (maternelle, élémentaire, pré-ados). Chaque structure est dirigée par un directeur, assisté d'un ou plusieurs directeurs adjoints et d'animateurs. Des camps et des séjours sont également proposés. Ils sont organisés de la même façon que les structures. Un projet pédagogique est rédigé pour chaque séjour.

4 axes ont été définis et doivent être déclinés dans l'ensemble de nos structures suivant le projet éducatif.

- Axe 1 : Permettre à chaque enfant d'avoir accès à des temps de loisirs éducatifs collectifs

- Axe 2 : Accompagner à la citoyenneté, au vivre-ensemble, aux enjeux sociétaux

- Axe 3 : Contribuer à l'ouverture culturelle, au bien-être, à l'épanouissement de l'enfant

- Axe 4 : Encourager l'engagement des jeunes et la formation, au service de l'action éducative

C) Description des moyens mis en œuvre :

L'association bénéficie de moyens suivants :

- financiers : convention d'objectif avec les collectivités (Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, CAF, Département, Etat, ...), participation des familles, dons,...
- humains : 50 salariés assurent le fonctionnement de l'association aussi bien en termes d'animation, d'entretien qu'administratif. Des bénévoles œuvrent quotidiennement pour gérer l'association et participent aussi à l'entretien du centre de loisirs de La Courbe. L'association bénéficie de la mise à disposition de personnel qualifié de la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.
- matériel : l'association dispose de l'autonomie dans l'achat du matériel nécessaire à son fonctionnement. Elle dispose aussi de la mise à disposition des locaux dans le cadre périscolaire et d'un bail emphytéotique pour le site de La Courbe.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les comptes ont été établis suivant la méthode du règlement ANC n°2018-06.

Faits majeurs de l'exercice :

Nous retrouvons une fréquentation très proche de l'année 2019 d'avant Covid-19 aussi bien sur le temps périscolaire qu'extrascolaire.

Nous avons connu une augmentation de la charge salariale suite à une revalorisation de la valeur du point et la modification des indices suivant la Convention Collective ECLAT.

Aussi, des charges de fonctionnement sont en progression du fait de l'impact de l'inflation.

L'association enregistre 2 départs de salariés en CDI avec le paiement du solde des congés payés dont une par la mise en place de rupture conventionnelle qui ont été remplacés.

Les subventions sont en augmentation grâce à une participation exceptionnelle de 30 000 € de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour nous accompagner suite aux augmentations des différentes charges détaillées précédemment.

Nous noterons, enfin, une participation en hausse de la CAF, dans les produits exceptionnels, avec une subvention de 37 900 € dans le cadre du Plan Handicap.

Evènements Post Clôture :

Des solutions devront être apportées pour résoudre les déficits chroniques annoncés. Les résultats d'exploitation montrent que les produits ne couvrent pas les charges du quotidien. Les résultats exceptionnels ont compensé en partie le déficit d'exploitation des derniers exercices.

Dès 2024, des ressources nouvelles devront être trouvées pour compenser les hausses habituelles (fluides, alimentation, transport, personnel,...) auxquelles s'ajoutent les pertes de subventions liées à l'handicap et la remise en cause de l'aide du Département.

Dans cette perspective, le conseil d'administration a sollicité le Dispositif Local d'Accompagnement pour l'aider dans cette tâche pour construire son avenir.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- Leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- Des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

TYPES D'IMMOBILISATIONS	MODE	DURÉE
Matériels Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Installations Générales	Linéaire	5 à 10 ans
Constructions	Linéaire	10 à 35 ans
Matériel de Cuisine	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel Éducatif	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier d'Hébergement	Linéaire	3 à 5 ans
Outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transports	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et Mobilier de Bureau	Linéaire	3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TYPES D'IMMOBILISATIONS	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : acquisitions	Diminutions : Cessions Mise au rebut	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Matériels Logiciels	10 146,37	/	/	10 146,37
Constructions	791 404,71	/	/	791 404,71
Matériel de Cuisine	55 394,15	/	/	55 394,15
Matériel Éducatif	130 468,90	/	/	130 468,90
Mobilier d'Hébergement	119 084,62	3 318,94	/	122 403,56
Outillage	42 244,67	849,00	/	43 093,67
Installations générales	535 874,89	30 841,74	/	566 716,33
Matériel de Transports	117 182,44	/	/	117 182,44
Matériel et mobilier de bureau	21 082,49	/	/	21 082,49
Total Général	1 822 882,94	35 009,68	/	1 857 892,62

ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des amortissements à la fin d'exercice
Matériels Logiciels	10 146,32	/	/	10 146,32
Constructions	420 370,64	37 510,64	/	457 881,28
Matériel de Cuisine	48 455,14	2 735,14	/	51 190,28
Matériel Éducatif	116 950,76	3 063,03	/	120 013,79
Mobilier d'Hébergement	108 945,97	4 193,98	/	113 139,95
Outillage	30 070,78	1 958,04	/	32 028,82
Installations générales	441 281,53	20 095,87	/	461 377,40
Matériel de transports	101 240,92	5 954,94	/	107 195,86
Matériel et Mobilier de bureau	19 479,33	402,00	/	19 881,33
TOTAL GÉNÉRAL	1 296 941,39	75 913,64	0	1 372 855,03

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin d'exercice
Provisions pour litiges	/	/	/	/
Provisions pour pensions et obligations similaires	374 904,24	38 530,01	/	413 434,25
Autres provisions pour risques et charges	/	/	/	/
TOTAL GÉNÉRAL	374 904,24	38 530,01	0	413 434,25

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 au plus	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés	385 352,86	364 052,35	21 300,51
Autres créances	264 454,32	264 454,32	
Charges constatées d'avance	7 115,72	7 115,72	
TOTAUX	656 922,90	635 622,39	21 300,51

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Réserves	433 427,41	4 363,75		437 791,16
Report à nouveau	25 000,00			25 000,00
Excédent ou déficit de l'exercice	4 363,75	-43 314,38	4 363,75	-43 314,38
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	626 279,98	20 000,00	41 800,00	604 479,98
Provisions réglementées	/	/	/	/
TOTAUX	1 089 071,14	-18 905,62	46 163,75	1 023 956,76

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étés de crédit (caisse épargne)	89 326,08	8 938,68	44 693,40	35 694,00
Emprunt & dettes financières (CAF)	2 400,00	1 200,00	1 200,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 586,52	75 586,52		
Dettes fiscales et sociales	165 266,14	165 266,14		
Autres dettes	23 264,18	23 264,18		
Produits constatés d'avance	6 749,05	6 749,05		
TOTAUX	362 591,97	281 004,57	45 893,40	35 694,00

Le produit constaté d'avance correspond à la subvention CLAS pour l'exercice 2024.

INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 413 434,25 euros.

Cet engagement a été calculé de façon individuelle en fonction de l'ancienneté à la date de départ, et tient compte des éléments suivants :

- Salaire de base auquel est appliqué un taux de revalorisation (2,50 %)
- Application de l'indemnité conventionnelle, plus avantageuse que l'indemnité légale dans l'hypothèse de départ à l'initiative du salarié,
- Taux de rotation de l'effectif (rotation faible pour le cadre, et moyenne pour les non cadres)
- Table de mortalité,
- Taux d'actualisation de 1,94 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Conditions de départ : retraite à l'initiative du salarié, soumis à cotisations sociales aux taux moyen constaté de 35%

L'association a enregistré la provision pour départ à la retraite selon l'indemnité conventionnelle.

RESSOURCES

VENTILATION DES RESSOURCES

PRODUITS	Ressources France	Ressources Export	Total
Subvention Etat (Fonjep)	154 267,50		154 267,50
Subvention Département	87 375,00		87 375,00
Subvention Agglomération Gaillac-Graulhet	1 136 065,90		1 136 065,90
Subvention handicap	37 900,00		37 900,00
Subventions diverses	23 525,00		23 525,00
TOTAUX	1 439 133,40		1 439 133,40

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

– A La Courbe :

- ✓ La Communauté d'Agglomération Gaillac / Graulhet met à la disposition de l'Amicale Laïque de Graulhet du matériel (tentes, modules sanitaires, tables et bancs béton, étagères...)

– Dans les Maisons de l'Enfance :

- ✓ Pendant les semaines scolaires, la Communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet contribue à leur fonctionnement par la mise à disposition des fluides (eau, gaz, fioul, électricité) et réalise des travaux (entretien, aménagement, réparations).

– Les locaux utilisés par l'Amicale Laïque de Graulhet :

- ✓ Les locaux des 4 Maisons de l'Enfance, de Nabeillou et du secrétariat sont mis à disposition par la Communauté d'Agglomération Gaillac – Graulhet.
- ✓ Les locaux de l'Accueil de loisirs sans Hébergement de La Courbe sont mis à disposition par un bail emphytéotique par la Communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet.

Pour cet exercice, les contributions volontaires faisant l'objet d'une comptabilisation au pied du compte de résultat, conformément à la législation comptable en vigueur, correspondent aux dernières informations communiquées par les collectivités territoriales ou structures.

Nature des contributions	Communauté d'Agglomération Gaillac / Graulhet
Personnel de service (ALSH Maisons de l'Enfance)	78 058,00 €
Fluide (ALSH Maisons de l'Enfance)	79 467,00 €
Valorisation locaux / espaces verts (ALSH La Courbe)	22 900,00 €
Prestation entretien locaux / espaces verts (ALSH La Courbe)	15 250,00 €
Total	195 675,00 €

COMMENTAIRE

INFORMATIONS CONCERNANT LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

A compter du 1^{er} janvier 2015, le cumul DIF de chaque salarié a été converti en « Compte Personnel de Formation ».

❖ Ventilation de l'effectif moyen en 2023 :

Catégories	Personnel salarié
Permanent (CDI, CDII)	40 soit 32,94 ETP
Cadre	1 soit 1 ETP
CAP	2 soit 0,50 ETP
PEC	2 soit 0,85 ETP
CDD	19 soit 6,16 ETP
	64 soit 40,45 ETP

L'Amicale Laïque de Graulhet embauche également pendant les petites et grandes vacances des saisonniers en Contrat d'Engagement Educatif : **107** contrats différents.

Le travail des bénévoles (gestion, administration, travaux à La Courbe, à Nabeillou) correspond à un peu plus de 4 postes équivalents temps plein chargé et pris en compte au 31 décembre 2023, soit 122 953,30 €.

TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges s'élèvent à 65 048,98 € au 31/12/2023 et sont relatifs à des transferts de charges de personnel (IJ, avantages en nature, remboursement Uniformation) pour la totalité.



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Association Amicale Laïque de Graulhet

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2023

Association Amicale Laïque de Graulhet
28, rue Anatole France - BP 143 - 81304 Graulhet cedex

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des
experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et
rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre.

Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,
une société de droit anglais (private company limited by
guarantee).

Société anonyme à conseil
d'administration

Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Association Amicale Laïque de Graulhet

28, rue Anatole France BP 143 - 81304 Graulhet cedex

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de l'Association Amicale Laïque de Graulhet,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Labège, le 24 avril 2024

KPMG S.A.

 Signature
numérique de
Anne Briqueteur
Urbain
Date : 2024.04.24
19:12:37 +02'00'

Anne Briqueteur

Associée